

**Colloque « organiser la riposte »
6 juin 2016**

Selon le général Frédéric Blachon, commandant les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan : *« le début du XXI^e siècle est marqué par l'avènement d'un nouveau terrorisme, qui est non seulement un terrorisme d'une ampleur inégalée, dépassant largement les stratégies d'agression « du faible au fort » que nous avons pu connaître durant toute la deuxième moitié du XX^e siècle, mais également un terrorisme étrange, sans revendication territoriale contrairement au terrorisme à visée indépendantiste ou de libération nationale. Les groupes terroristes soumis à Al Qu'Aïda puis à Daech ont frappés la plupart des grands pays occidentaux durant les 15 dernières années ».*

Cette nouvelle forme d'insécurité latente désorganise nos sociétés, sans que des parades efficaces aient été trouvées. Toutefois, la riposte s'organise autour des forces de sécurité. Le nombre d'attentats déjoués montre que la lutte contre le terrorisme ne permet aucun relâchement.

La compréhension des mécanismes du terrorisme et ses évolutions est essentielle. Les réponses administratives et pénales sont-elles à la hauteur de l'enjeu ? Les interventions des forces armées et de sécurité, en métropole et sur les théâtres d'opération extérieurs sont-elles efficaces ? La prise en charge et l'accompagnement des victimes sont-ils suffisants ?

Ses questions sont au centre des contributions réunies lors de ce colloque, à travers les témoignages de différents spécialistes (militaires, magistrats, parlementaire, universitaires). Cette approche pluridisciplinaire permet de décrypter les rôles joués par les différents intervenants. Les analyses montrent la complexité du sujet. Cependant, en associant les différents contributeurs du meilleur niveau, cet ouvrage permet de couvrir un large spectre, depuis l'anticipation des actes terroristes jusqu'à l'affrontement puis à toutes les formes de résilience post-attentat.

Les propos de chaque intervenant lors de ce colloque font l'objet d'un ouvrage publié en octobre 2017. Les synthèses de ces articles sont reprises ci-dessous.

Intervention de M. Olivier HANNE, agrégé et docteur en histoire médiévale, enseignant-chercheur au centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan : *les transformations du terrorisme islamique, histoire et stratégie.*

S'appuyant sur les épisodes belliqueux de la vie du Prophète et sur la tradition médiévale du djihâd, le terrorisme islamiste a pris au XX^e siècle sa forme la plus significative dans le djihadisme. Ce terme désigne la redécouverte et la formulation idéologique des théories du djihâd au profit de combats contemporains dont les racines sont autant politiques que religieuses. Le djihadisme n'est donc pas le djihâd, et le terrorisme ne recoupe pas tout le djihadisme. De fait, celui-ci est une doctrine de l'action violente au service de l'islamisme politique, lequel peut faire usage du terrorisme comme de beaucoup d'autres moyens, qu'ils soient coercitifs (opérations militaires conventionnelles ou asymétriques), persuasifs (propagande, prédication), voire légaux (élection, législation). Le but ultime est donc l'islamisme, le projet politico-religieux d'instauration d'une société régie par l'islam et la *sharîa* – la jurisprudence islamique –, même sous la contrainte.

Intervention de M. Christian MALIS, professeur associé aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, directeur des études stratégiques chez THALES : *Le terrorisme révolutionnaire, accélérateur de l'histoire et de la transformation militaire française.*

Le terrorisme actuel en Europe est la conséquence directe de la guerre révolutionnaire menée par Daesh, Al-Qaeda et les entités afférentes au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la bande sahélo-saharienne. Le succès de Daesh provient de la conjonction de deux phénomènes.

C'est d'abord l'essor du radicalisme religieux depuis la fin des années soixante du Maghreb jusqu'à l'Asie du Sud. Ce radicalisme puise notamment ses sources dans la doctrine wahhabite, dont la diffusion s'est trouvée attisée par la concurrence du chiisme radical à partir de 1979, ou l'islam deobandi du Pakistan, en conjonction avec le mouvement des Frères musulmans qui, dans l'ensemble, refuse la séparation des sphères politiques et religieuses.

Le second phénomène marquant, au sein d'un espace géographique qui de la Mauritanie à l'Afghanistan : la constitution largement ébauchée sous nos yeux d'un espace anémique ceinturant l'Europe depuis la Mauritanie jusqu'au Caucase russe et à l'Afghanistan. On a longtemps parlé d'un arc d'instabilité, un homme politique européen a récemment employé l'expression d'une véritable *ligne de feu* au flanc sud de l'Europe.

Intervention du général Benoit ROYAL, chercheur associé au centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan et président de la société internationale d'éthique militaire en Europe (EURO-ISME) : *éthique et terrorisme, l'affrontement des idéologies.*

Le sujet de la riposte touche directement aux modes d'action à mettre en œuvre par les États, les organisations internationales et les armées pour lutter contre le terrorisme. Dans les méthodes de raisonnement et de planification militaires visant à combattre, un des premiers travaux de réflexion consiste à identifier correctement la nature de son ennemi pour définir la nature des modes d'action à lui opposer afin de construire une force adaptée. Or, la lutte contre le terrorisme pose question. Le terrorisme est difficile à cerner parce que ce n'est pas un adversaire étatique, qu'il est transfrontalier et fuyant, parce qu'il agit avec des modes d'action

qui dérangent car ils sont différents de ceux que les armées modernes ont connus. Certains pays, comme les États-Unis ou Israël ont déjà utilisé des modes d'action qui posent question et d'ailleurs, ils y reviennent partiellement. On sent donc qu'il existe des hésitations dans les stratégies mises en œuvre. Ces questions naissent de la part des décideurs parce que des réponses n'ont pas été clairement données à toutes les questions que l'on se pose à propos de cet adversaire. Dans tous les cas, personne n'a les mêmes réponses et les questions sont les suivantes : qui sont les terroristes, sont-ils des combattants, sont-ils des ennemis différents des autres, comment doivent-ils être combattus ? Tant que des réponses claires n'auront pas été collectivement données à ces questions, nous serons toujours en position d'instabilité concernant les choix de luttes contre le terrorisme.

Intervention de Mme Myriam QUEMENER, magistrat, docteur en droit, mission de lutte contre les cyber menaces au ministère de l'intérieur : *terrorisme et numérique.*

Le terrorisme, comme toute autre activité illicite, utilise les réseaux numériques. Ce propos présente les dernières évolutions législatives qui se sont accélérées pour tenter de répondre au mieux à ces problématiques. Il n'est pas pertinent de parler de « cyber terrorisme », car il n'existe pas de cas où une cyberattaque aboutit à des décès. Par contre, les terroristes utilisent internet pour recruter ou contacter des personnes à grande échelle, pour distiller leur propagande. Il faut noter que le croisement du terrorisme et du numérique est d'actualité et fait débat dans les instances internationales. Le numérique impose donc de nouvelles stratégies et de nouveaux modes de fonctionnement, ce qui n'est pas forcément évident pour l'État et ses services. Les derniers textes législatifs en matière de terrorisme sont souvent des lois qui renforcent les législations déjà existantes et, à travers eux, il y a de nombreux aspects concernant le numérique. Nous pouvons par exemple citer la répression du vol d'éléments immatériels issu d'une réforme de l'article 323-3 appelée « loi Godfrain ». Pourtant, souvent ces textes sont difficiles à appréhender ou bien noyés dans des lois qui contiennent énormément d'articles. Certes, il y a de multiples définitions du terrorisme, mais seuls les actes comptent ; la dimension numérique existe dans la définition même du terrorisme établi par l'article 421-1 du Code pénal et les infractions informatiques – issues de la loi Godfrain – commises intentionnellement figurent dans la liste d'actes considérés comme terroristes. Il y a cependant, parfois, un manque de cohérence au niveau des textes d'où, peut-être, la nécessité de créer un Code du numérique.

Intervention de Mme Véronique DEGERMANN, procureur adjoint au Parquet de Paris en charge de la division qui comprend la section antiterroriste, la section lutte contre la criminalité organisée et la section des affaires pénales militaires : *quelle dissuasion pénale en matière de terrorisme.*

Le terrorisme place les démocraties face à un dilemme. Face à cette forme d'action criminelle ayant pour but d'atteindre les fondements du pacte social sur lequel repose la paix publique, les principes fondamentaux du droit et de la justice peuvent-ils être maintenus ? En complément des actions des services de renseignement et des militaires, la France a très clairement fait le choix de placer la justice au cœur de son action contre le terrorisme en créant un droit spécialisé – et non spécial – qui s'intègre dans un système de droit commun et préserve les principes fondamentaux du droit. La France est donc passée d'un régime spécial, représenté par la Cour de sûreté de l'État abolie en 1981, à une justice spécialisée rendue par des juges de droit commun. Tout ce système repose sur la loi du 9 septembre 1986 qui a été ensuite complétée et

actualisée à la faveur d'attentats ; il y a eu ceux de 1995, puis ceux commis en mars 2012 par Mohamed Merah et enfin ceux de janvier et novembre 2015. La loi du 25 mai 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé et le terrorisme est la dernière modification apportée.

Intervention de M. Tanneguy LARZUL, conseiller d'état et professeur associé aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan : *terrorisme, état d'urgence ; quelques précisions sur les évolutions récentes du droit positif.*

Une fois que les attentats ont eu lieu et que l'effet de sidération est passé, le pouvoir politique démocratique doit mener la riposte. Dans l'immédiat, il y a deux réponses constantes qu'une démocratie peut avancer. Ne pas riposter avec les armes et méthodes qui ont été utilisées contre nous est la première, utiliser le droit est la seconde. Dans le cas français, c'est précisément ce qui est fait. La réponse juridique ne peut pas être une réponse ordinaire, elle doit être d'exception. On crée donc un état juridique d'exception, provisoire et à disposition du pouvoir politique qui tente d'encadrer une crise dont on ne sait pas où et quand elle intervient. Ce cadre juridique n'est pas inédit. Ce propos s'attarde sur l'aboutissement, sur la prévention du péril imminent et du grave trouble à l'ordre public. Il essaye de porter quelques observations, à la lumière des événements récents, sur la particularité des législations d'exception et de les mettre à l'épreuve des faits.

Intervention de M. François SAINT-BONNET, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2) : *l'état d'urgence ; une réponse inadéquate au terrorisme djihadiste.*

Ce propos cherche à savoir si l'état d'urgence est efficace pour lutter contre le terrorisme djihadiste et la réponse est clairement non. Si on maintient une disposition inefficace et qui, par ailleurs, contient des éléments liberticides, il y a lieu de plaider contre ce maintien. Le 16 novembre 2015, dans son discours de Versailles, le Président de la République a évoqué l'état d'urgence comme s'il fallait cocher cette case par défaut. Effectivement, les conditions de l'article 16 n'étaient pas réunies, les conditions relatives à la mise en œuvre de l'état de siège définies par la loi de 1849 n'étaient pas non plus réunies, alors on a mis en place l'état d'urgence. Mais pourquoi le mettre en place s'il n'est pas la réponse adaptée ? Répondre par défaut est à la fois une mauvaise réponse et une réponse compréhensive ; personne n'aurait pu accepter qu'il n'y ait pas de réponse immédiate. Recruter des fonctionnaires, renforcer les services de renseignement prend du temps. L'outil, que représente l'état d'urgence, répond à ce besoin d'immédiateté dans le cadre d'une certaine sidération. Il faut rendre crédit au Président de la République, au Premier ministre et au Gouvernement de manière plus générale d'avoir répondu à une attente psychologique du peuple français. Par ailleurs, l'état d'urgence est un dispositif de contrôle de zone, limité dans l'espace et dans le temps. Or, la menace terroriste n'est ni spatiale, ni temporelle. Il y avait un élément de spatialité en novembre lors de la COP 21 où, certainement, des zones devaient être contrôlées. Une fois que l'on a attrapé les auteurs des attentats du 13 novembre 2015, le péril imminent résultant de trouble grave à l'ordre public n'était pas effectif.

Intervention du Lieutenant-colonel Sébastien FORJA, commandant le bureau suivi-anticipation du GIGN : *l'évolution des menaces.*

Cette intervention veut présenter l'évolution des menaces ou du moins celle des tueries planifiées et expliquer l'évolution des doctrines des forces de sécurité. Une tuerie planifiée, c'est ce que l'on a vécu à Paris le 13 novembre 2015 mais surtout ce que l'on a vécu depuis 10 ans partout dans le monde ; à Mumbai en Inde en 2008, dans un centre commercial kényan en

2013 ou en Tunisie il y a un an. Il existe de nombreux points communs entre toutes ces opérations. En 2013, un an et demi avant les événements de janvier 2015, le GIGN a lancé une étude pour essayer de déterminer la nature de l'ennemi. Pour une unité d'ultime recours, se poser la question « contre qui ? » est quelque chose de très particulier. En partant des caractéristiques communes constatées lors des opérations terroristes de Mumbai, du Kenya, de Tunisie et autres, le GIGN a pu mener une analyse qui met en lumière un « ADN djihadiste ». Au regard de tous ces points communs, on estime qu'il existe une trame, un manuel du djihadiste contrairement au discours qui prévalait présentant les terroristes comme des loups solitaires ou des fous. Il fallait alors changer de compréhension : on avait toutes les clefs de lecture car de nombreux acteurs parlaient français, mais on utilisait le mauvais dictionnaire, la mauvaise grille de lecture qui était passée et parfois teintée d'une culture qui n'était la nôtre et pas forcément celle de l'ennemi. Parti de cette hypothèse, le GIGN a essayé de recouper les opérations conduites par Merah, Nemmouche, les frères Kouachi, avec des pans de l'idéologie, de la stratégie et de l'histoire ; si on imbrique toutes ces pièces, on arrive à comprendre ce que l'on subit aujourd'hui. Cela nous a obligé à sortir de notre réflexion habituelle, propre aux forces de police et de gendarmerie. Les conclusions tirées de ces analyses montrent que l'on a affaire à des gens tout sauf fous ou drogués. On entend parfois que Merah est un loup solitaire ou que les opérations du Bataclan sont conduites par des fous ; non, c'est le contraire. Ces acteurs, ces pions, ces soldats, ces terroristes s'appuient sur une stratégie définie il y a plus de quinze ans définie par de longs traités de stratégie qui renvoient eux-mêmes à des penseurs tels Clausewitz, Napoléon, Giap qui ont développé une réflexion dans le domaine de l'insurrection.

Intervention de M. Gwendal ROUILLARD, député du Morbihan, secrétaire de la commission de la défense nationale et des forces armées : *l'intervention des armées françaises dans le monde, visions comparées de différents théâtres.*

Il faut rappeler les objectifs politiques évidents des forces armées françaises. Premièrement, protéger les Français, notre démocratie et nos libertés. Cela fait sens avec toutes les discussions tenues entre les responsables politiques, les militaires et les forces de sécurité ces dernières années sur le concept de « défense de l'avant ». Deuxièmement, préserver les intérêts de la France ; même si cette formule est parfois difficile à assumer, il faut être clair. Troisièmement, soutenir nos partenaires stratégiques (Égypte, Liban, Mali par exemple) et puis bien évidemment appliquer les résolutions de l'ONU en conjuguant efficacité opérationnelle et éthique du combat. Ce dernier point est essentiel pour la réputation de l'armée française bien sûr mais surtout pour la crédibilité de la France.

Intervention du général Hubert BONNEAU, commandant le GIGN : *la nécessaire évolution des unités spécialisées pour faire face aux menaces.*

Le lieutenant-colonel Forja a précédemment insisté sur la menace que représentent les tueries planifiées, mais cela peut prendre de nombreuses autres formes : dépôt d'une charge explosive dans la rue, dans un véhicule. Ce qui est frappant, c'est à la fois le champ des possibles, on peut faire beaucoup de choses avec très peu de moyens, quelques armes, des explosifs improvisés, et la cinétique des crises. Cette cinétique, que ce soit en janvier ou en novembre 2015, est pratiquement immédiate, il n'y a pas d'éléments précurseurs, la montée en puissance et le passage à l'acte sont instantanés. Il faut bien le prendre en compte sous peine de passer à côté, d'être inefficace, il faut s'adapter, comprendre l'adversaire, ses modes opératoires. Le nombre de cible est tel qu'il est impossible de tout prévoir. Dans ce contexte, le travail des services de renseignement est essentiel. Désormais, certains terroristes échappent aux radars, ils peuvent se radicaliser par eux-mêmes sur internet, qui passent à l'action sans être englobés dans des

réseaux comme on peut l'imaginer, le financement ne vient pas forcément de l'extérieur. Pour une force comme le GIGN, dont le cœur de métier est le contre-terrorisme, il s'agit de mener une réflexion sur la réponse à apporter à plusieurs niveaux. Pour pouvoir agir avec le maximum d'efficacité, il faut être prêt, tout simplement, et connaître les raisons de son engagement. Dans cette course contre le temps, ce n'est pas le GIGN ou le RAID qui peuvent agir : des délais d'engagement dépendront le nombre de victimes ! Il faut revoir le schéma traditionnel selon lequel, dans le passé, on se cantonnait aux zones gendarmerie ou police, on gelait les lieux, on attendait l'arrivée des forces spéciales qui traitaient la menace. Ce schéma est fini.

Intervention du général Pierre SAUVEGRAIN, sous-directeur de l'anticipation opérationnelle à la direction générale de la Gendarmerie Nationale : *les outils de détection et le suivi opérationnel.*

À titre liminaire, il s'agit de définir ce qu'est l'anticipation opérationnelle : c'est un complément indispensable au service central de renseignement territorial dans la recherche, dans la collecte du renseignement, dans la transmission aux autorités gouvernementales tout en respectant les prérogatives de chacun. C'est aussi rechercher du renseignement opérationnel pour préparer les opérations de la gendarmerie nationale. Au niveau central, ces opérations sont du ressort du directeur des opérations, voir du directeur général. L'anticipation opérationnelle consiste à aider les grands commandeurs de la gendarmerie – en particulier les commandants de région – à préparer leurs opérations. Dans ce cadre, le suivi de la radicalisation est une composante de ce métier.

Intervention du colonel Claude MINJOULAT-REY, directeur des formations d'élèves des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, chef d'état-major de la brigade Serval de janvier à mai 2013 : *témoignage et analyse de l'opération Serval.*

Ce propos veut exposer la réponse apportée par les forces armées en s'appuyant sur une action concrète : l'opération Serval. Tout d'abord, la France est intervenue en janvier 2013 dans un pays traditionnellement divisé entre le sud et le nord. Le territoire est immense : il représente une fois et demie la France. Il faut six jours, par voie routière, pour relier Bamako à Tessalit, tout au nord. L'armée française est donc intervenue sur un territoire bien plus grand que ceux des autres théâtres d'intervention récents (Kosovo, Afghanistan, etc.). La division malienne est palpable entre un sud qui correspond à la savane et un nord aride où se pratique le nomadisme. Au sud, on trouve des peuplades noires sédentarisées qui possèdent le pouvoir depuis l'indépendance. Au nord, il y a des Songhaïs, des Peuls sur la boucle du Niger et les fameux Touaregs. Il ne faut surtout pas penser qu'il n'y a que des Touaregs au nord du fleuve Niger, il faut comprendre qu'ils sont loin d'être un peuple uni mais plutôt divisé en castes, souvent fractionnées. En 2013, le Mali est un pays terriblement fragilisé, qui a longtemps fermé les yeux sur les agissements illicites des peuples du nord. En 2012, les Touaregs du MNLA¹ proclament l'indépendance de l'Azawad, c'est-à-dire, le nord du Mali. Il s'ensuit un coup d'État à Bamako qui déstabilise encore plus le pays. Pendant un an, le nord est détaché du sud et des groupes armés terroristes contrôlent le territoire. Pour autant, la France ne souhaite pas intervenir militairement. L'offensive de janvier 2013 visant à s'emparer de Bamako est l'action de trop : la France ne peut pas accepter qu'un pays de l'Afrique de l'Ouest tombe aux mains des terroristes et décide d'intervenir.

Intervention du colonel Thierry ASSONION, expert Caucase et Asie centrale (détaché en chancellerie diplomatique en Géorgie, Arménie et Kazakhstan) : la pratique du renseignement humain dans les territoires contrôlés par l'Islam politique

Cette intervention porte sur le renseignement humain, une matière très compliquée à appréhender, en Asie centrale et particulièrement au Kazakhstan. Le wahhabisme en Asie centrale est le courant religieux dominant, le processus de radicalisation s'est observé à partir de 1991 et la chute de l'URSS. Il s'est développé sur un Islam traditionnellement infiltré par le KGB de l'époque avec des populations qui n'ont aucune confiance dans cette pratique. Sont venus des imams salafistes issus d'Arabie saoudite et des pays du Golfe qui ont fait un travail en profondeur et cela a porté ses fruits. Pour le Kazakhstan, le phénomène salafiste est découvert en 2011 avec le Jund Al-Khilafah, mouvement qui demande à ce que le gouvernement du Président Noursoultan Nazarbaïev change un certain nombre de lois mises en place en réponse aux dérives sectaires. À partir de ce moment-là, tous les États de l'Asie centrale ont commencé à avoir une réponse adaptée et coordonnée. Le déplacement du djihad de l'Afghanistan jusqu'au Levant a profondément changé la donne. En effet, aller en Afghanistan était très compliqué dans les années 2000 et il fallait prouver sa bonne foi à une multitude de groupes djihadistes. Se déplacer en Syrie, en passant par la Turquie, est très simple, d'autant plus que les citoyens d'Asie centrale n'ont pas forcément besoin de visas pour voyager en Turquie.

Intervention de M. Stéphane VOLANT, secrétaire général de la SNCF : l'accompagnement des victimes

Il n'existe pas de terrorisme ferroviaire à proprement parler même si les symboles de notre République sont visés, et le service public, la SNCF parmi d'autres en est un. Le fait que dans les gares et dans les trains se concentrent de nombreux usagers pose, sur l'entreprise, le poids de la menace terroriste ; mais il n'existe pas de terrorisme ferroviaire, pas plus qu'il n'existe de terrorisme des salles de spectacle, des plages, des musées, des cafés. Cependant, la SNCF a été visée par une tentative d'attentat, déjoué par des usagers notamment américains et par deux cheminots courageux. La première personne à être montée au feu est un civil français dont la modestie l'honore puisqu'il a refusé que son nom apparaisse ainsi que les décorations. Seul le Président de la SNCF, Monsieur Guillaume Pepy a pu le remercier, il a en effet estimé qu'il n'avait fait que son devoir de citoyen.

Intervention du médecin principal Marilyn FRAICHIN, médecin à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : le rôle du service de santé de la BSPP face aux agressions terroristes

Le 13 novembre 2015, entre 21h17 et 21h49, soit 32 minutes, huit attaques terroristes ont frappé la France. Tout d'abord, deux explosions (21h17 et 21h20) au Stade de France où se jouait le match France-France devant 72 000 spectateurs et officiels ont eu lieu. Puis, un certain nombre de fusillades se sont tenues dans Paris (21h25, 21h29, 21h38, 21h43) et une troisième explosion (21h45) se sont déroulés sur les terrasses bondées et dans une salle de concert avec exécution d'otages (21h49 au Bataclan). Concernant les victimes du Stade de France, elles l'étaient par explosion et poly criblées puisque dans les explosifs il y avait des boulons et concernant les fusillades, les terroristes étaient mobiles donc on ne savait pas si l'on pouvait travailler en sécurité ou non (les fusillades étaient dans un rayon de 4 km²). Concernant la prise d'otage, tant que les terroristes étaient à l'intérieur, il était impossible pour les services de secours d'y rentrer. D'ailleurs, les premiers engins de la BSPP qui sont intervenus ont été criblés de balles ! Heureusement, il n'y a pas eu de blessés. Au Bataclan, les gens se sont enfuis par les issues

qu'ils trouvaient et donc on avait un grand nombre de victimes dispersées dans les appartements, dans les rues adjacentes (Oberkampf) puis rapatriées au poste médical avancé sécurisé. D'autres victimes ont été prises en charge par différents centres de secours (Parmentier, Sévigné, Champigny) protégés par la force Sentinelle.

Intervention du docteur Michel GRAPPE, psychiatre : *la prise en charge post-immédiate*

La première chose qu'on sera amené à distinguer dans un long terme c'est que la logique destructrice des terroristes était ciblée le 7 janvier à Charlie Hebdo et beaucoup moins ciblée le 13 novembre. La deuxième chose, c'est que les attaques se sont déroulées dans des lieux différents et donc il y a clairement la volonté de tuer le maximum de personne. Il faut saluer les services de sécurité et de secours qui étaient entraînés et qui ont pu faire face et même si on est choqué, on va à l'essentiel grâce à cet entraînement. Pour le soutien psychologique auprès des victimes, on a un premier accueil (le defusing) pour diminuer la tension, évaluer les troubles, trier les patients et d'organiser une poursuite des soins dans une phase post-immédiate.

Intervention du général de division (2 S) Jean Louis ESQUIVIE, président fondateur de « l'Institut Résilience Citoyen » : *terrorisme et résilience*

« Ce à quoi nous avons assisté est la plus grande œuvre d'art jamais réalisé au monde » disait Karlheinz Stockhausen, compositeur, à propos des attentats du 11 septembre 2001. Il faut voir le côté subliminal de cette phrase, en ce sens qu'il a trouvé les mots, les sensations, tout ce qui allait bien pour expliquer sa vision de l'attentat. Le problème, c'est de se dire qu'un jour, nous pourrions avoir un attentat tel, qu'il serait impossible à commenter. Jean Baudrillard, lui, disait « les attentats du 11 septembre peuvent être ressentis comme la mère des événements, comme ceux à partir desquels l'Histoire repart, étouffée qu'elle était par des esprits tels que Pangloss ». Le terrorisme doit nous aider à réfléchir.